

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 429



SAISON 2018-2019



Journal officiel



du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	7
COMMISSION DES ARBITRES.....	7
COMMISSION F.M.I.....	10
COMMISSION DELEGATIONS.....	11
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION..	14
COMMISSION FEMININES	15
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	16
COMMISSION FUTSAL	17
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	20
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	25
COMMISSION TECHNIQUE	26

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES

Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale

APR
SOLS

APPLICATION PRODUITS REVÊTEMENTS

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression
La confiance, ça se mérite. SAMSUNG BUSINESS

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 19 MARS 2019

Propositions Médailles Ligue

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue**. Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 22 MARS** délai de rigueur.

Chaque District dispose d'un contingent de médailles qui est attribué par la Ligue. Toutes les demandes ne pourront donc pas être validées.

[CV Formulaire LIGUE](#) à télécharger sur le site

Appel à Candidatures !

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 21 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **29 mars 2019**.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

Communiqué aux Clubs

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

Caisse de péréquation

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

Bons de Formation

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 429

JEUDI 21 MARS 2019

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère. Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

TRESORERIE DISTRICT

RELEVÉS SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS





553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 04/03/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Mars 2019.

524603 UO PORTUGAL
533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL
536260 CHARVIEU FC
539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

FORFAIT GENERAL FUTSAL

Du 17 Mars 2019

Amende 90 €

O. NORD DAUPHINE 2 FUTD2

FORFAIT JOURNEE

Du 14-17 Mars 2019

Amende 32 €

ST HILAIRE COTE D6
SASSENAGE FEMA11
VEZERONCE HUERT FEMA8D1
VALMONTAISE FEMA8D2
ECBF U19D2
EG2F U18FA8D1
ARTAS U17D3
MURETTE U15A8
GRESIVAUDAN U15D3
NIVOLAS U15D3
G. FURE ISERE U13D3
ST PAUL DE VARCES U13D4

**FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS A8
ENTREPRISE**

Du 14 Mars 2019

Amende 32 €

JARRIE CHAMP CISENA8ENT

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 4 au 9 Mars 2019

Amende 11 €

GIERES U13D4
VIRIEU CPSENA8ENT
BOURG OISANS U15A8
VALLEE DU GUIERS U13D4
ST MARTIN D'HERES CPSENA8ENT
PAYS VOIRONNAIS FUTSAL FUTD2
DEUX ROCHERS CPSENA8ENT
RCA FUTSAL FUTD1
VILLEFONTAINE U18FA8D1
JOGA FUTSAL FUTD1
AIR LIQUIDE CPENTA11

FM NON RETOURNEE

Du 4 au 9 Mars 2019

Amende 75 €

BOURGOIN FC U13
SASSENAGE U13D2
UNIFOOT U13D2
VALLEE DU GUIERS U13D3
ECHIROLLES SURIEUX U13
SEYSSINET U13D4
DEUX ROCHERS U13D4
O. RIVOIS FUTSAL FUTD2
BOURGOIN FC CIU15F

FMI NON TRANSMISE

Du 16 Mars 2019

Amende 75 €

SASSENAGE U15D2
VILLENEUVE U17D3



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : CAPIZZI F. – PICARD B. – KHOUAS A. – VALLEE BLEUE – SEGURA R. – AKBULUT M. – BECHET P. – BEN EL HADJ SALEM – TREVISAN L. – MORE C. – NAVARRO T. – BALDINO C. – HUGOT D. – ST SIMEON DE BRESSIEUX – HAMILA S. (MACHEFERT D.)

APPEL : EYBENS – GIROUD-GARAMPON H. – CUBAT L. – VALLEE DU GUIERS

REGLEMENTS : ARTAS CHARANTONNAY – SEYSSINET – EG2F – CROLLES – MOS 3R

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 19/03/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) J. LOUIS, H. COBAN, R. NODAM, J. M. KODJADJANIAN, V. SCARPA, G. BISERTA.

Excusé : Y. DUTCKOWSKI,

Convocations

DOSSIER N°26 : Appel du bureau du COMITE DE DIRECTION du district de l'Isère de la décision de la commission de discipline prise le 05/03/2018.

Match: VOREPPE / ST ANDRE GAZ SENIORS D1 du 09/12/2018.

Sur la sanction infligée à deux joueurs de ST ANDRE LE GAZ

L'audition aura lieu le mardi 26/03/2019 à 18h45.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°27 : Appel du club de VOIRON- MOIRANS de la décision de la commission départementale de discipline prise le 05/03/2019.

Match : ESTRABLIN / VOIRON-MOIRANS FEMININES A 11 D1 du 24/02/2019.

L'audition aura lieu le mardi 02/04/2019 à 19h15.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°28 : Appel du club d'EYBENS de la décision de la commission départementale des règlements prise le 12/03/2019.

Match: OC EYBENS 2 / FC BOURGOIN 2 U17 D1 du 09/03/2019.

Sur la sanction infligée à l'équipe : Match perdu par pénalité.

L'audition aura lieu le mardi 02/04/2019 à 18h30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 19 MARS 2019

PRESIDENT : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : J. CHARLES - U COBAN.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF



jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, [rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage](#).

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.
discipline@isere.fff.fr

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

3EME ET DERNIER STAGE DE FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Veillez prendre note de la dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle.

Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360Sassenage.

(Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).

NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

TABLEAU DES CANDIDATS INSCRITS (ci-dessous)

NOM	Prénom	Club qui inscrit le candidat	Observation
AKSOY	Emre	FC LA SURE	dossier incomplet
CHOKOR	Ahmad	ST PAUL VARGES	dossier incomplet
DESTRAS	Tristan	UNIFOOT	dossier complet
DI CHIARO	Yann	POISAT	dossier incomplet
LUCHINI	Corentin	AS DOMARIN	dossier complet
SOQUET	Matthias	ST PAUL VARGES	dossier incomplet
BENDIHAJ	AZIZ	AS FONTAINE	Dossier complet

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiche navette, pris note, transmis au responsable concerné.

Commission d'Appel : fiche navette, pris note de votre décision en l'encontre de l'arbitre suite à absence en audition sans courrier d'excuses, transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

US BATIE MONTGASCON : demande arbitre match séniors du 24/03/2019, à 13h00, TURCS DE LA VERPILLIERE 2 / LA BATIE MONTGASCON 2, transmis au responsable concerné pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

FC CLAIX : demande arbitres en féminines en U15F et U18F matchs suivants :

30 mars : VALLEE DE LA GRESSE / CLAIX.

06 avril : CLAIX / JARRIE CHAMP.

04 mai : ECHIROLLES / CLAIX.

18 mai : CLAIX / PT CLAIX FC.

Transmis au responsable concerné pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

ENTENTE FOOTBALL DES ETANGS : suite à votre courrier, l'arbitre était désigné sur un match qui concernait son club, celui-ci aura du prendre contact avec son désignateur qui a du se tromper? Pour se faire changer de match, car pas de désignations sur son propre club, sauf erreur de votre part ? Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

O NORD DAUPHINE : demande pour leur arbitre jeune du club Mr HANNA Romaric la possibilité d'avoir des désignations à 30kms de son domicile car déplacements en scooter 50cm3, Transmis au responsable concerné pour suite à donner.



ESPOIR FUTSAL 38 : match D2 FUTSAL du 23/03/2019 à 19h30 au gymnase de St Alban de Roche : ESPOIR FUTSAL 38 / PAYS VOIRONNAIS FUTSAL 3, information pour l'arbitre et le responsable des désignations concernées, merci de faire le nécessaire.

COURRIERS ARBITRES :

VELOSO José : pris note de votre courrier concernant les observations, transmis au secrétariat du District.

CAPIZZI François : pris note de votre réponse au questionnaire CDA pour la saison prochaine. Transmis au responsable concerné.

ABBOU Karim : problème de paiement, le club de GRENOBLE DAUPHINE doit la somme de 29€, Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

ANNY Khial : problème de paiement, match du 24/02/2019, D2 féminines à 11, merci de nous donner tous les éléments concernant votre indemnité.

MERLIN David : demande de changement de club, concerne la commission du statut de l'arbitrage.

SOM Isaac : jeune arbitre demande à faire les séniors, Transmis au responsable concerné pour suite à donner

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION DU MARDI 19 MARS 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR

IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, **en cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette

Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette



(comme joueur et comme encadrant)

COURRIER

Club de BEAUVOIR ROYAS : Votre capitaine a signé, donc validée la feuille de match.

Club de BEAUREPAIRE : votre capitaine est parti sans signer la feuille, le score inscrit sur la feuille de match est, après vérification, le bon.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 19 MARS 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par mail officiel ou courrier avec entête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2017-2018.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.



RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Samedi 16 Mars 2019				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U19 D1	EYBENS 2	BOURGOJN 2	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
U17 D3 Poule F	SAINT ANDRE LE GAZ	DOMARIN 2	BLANCHEFLEUR Beranrd	Frais aux 2 Clubs
U19 D2 Poule A	GRESIVAUDAN	VALLEE DE GRESSE	BALDINO Cataldo	Frais au Club de Vallée de Gresse

Dimanche 17 Mars 2019				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
D3 Poule A	RIVES	UO Portugal	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation
D4 Poule C	CREYS MORESTEL 2	O VILLEFONTAINE 2	MALLET Marc	Frais au Club de Creys Morestel

DESIGNATIONS

Vendredi 22 Mars 2019				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
Futsal D1	ARBRE DE VIE	FUTSAL DES GEANTS	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs

Samedi 23 Mars 2019				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U19 D1	BOURGOIN 2	MANIVAL	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation
U19 D2	VALLEE DE GRESSE	SAINT MARTIN D HERES	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
D2 Poule B	NIVOLAS	UNION NORD ISERE	MORE Claude	Caisse de Péréquation

<i>D3 Poule C</i>	<i>VEZERONCE</i>	<i>RUY MONTCEAU</i>	<i>BLANCHEFLEUR Bernard</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>Futsal D1</i>	<i>NUXERETE</i>	<i>FC VOIRONNAIS</i>	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	<i>Frais au Club de Nuxerete</i>

Dimanche 24 Mars 2019

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>D1</i>	<i>VOREPPE</i>	<i>SAINT MARTIN D HERES</i>	<i>REMLI Amar</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>D1</i>	<i>VILLENEUVE</i>	<i>MOS 3 R 2</i>	<i>AHMED HEZAM Zine</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D1</i>	<i>VAREZE</i>	<i>CHARVIEU 2</i>	<i>BOULORD Jean Marc</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D2 Poule A</i>	<i>TOUR SAINT CLAIR 3</i>	<i>FC2A</i>	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D2 Poule B</i>	<i>SAINT MARCELLIN 2</i>	<i>SASSENAGE 2</i>	<i>AVETTAND Julien</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule A</i>	<i>TULLINS</i>	<i>VALONDRAS</i>	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	<i>Frais au Club de Valondras</i>
<i>D3 Poule A</i>	<i>UO Portugal</i>	<i>SAINT QUENTIN</i>	<i>HUGOT Daniel</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule A</i>	<i>GRESIVAUDAN</i>	<i>NOYAREY</i>	<i>MALLET Marc</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D3 Poule D</i>	<i>COLLINES</i>	<i>ARTAS CHARANTONNAY</i>	<i>BOUZIT Nassim</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule A</i>	<i>SAINT GEORGES DE COMMIERS</i>	<i>UO Portugal 2</i>	<i>BENZEGHIBA Tofik</i>	<i>Frais au Club de Saint Georges de Commiers</i>
<i>D4 Poule B</i>	<i>TURC GRENOBLE</i>	<i>SAINT LATTIER</i>	<i>BECHET Patrice</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D5 Poule A</i>	<i>USVO</i>	<i>PIERRE CHATEL</i>	<i>COTTIER Raphael DURAND Nicolas</i>	<i>Frais au Club de l'USVO</i>
<i>D5 Poule B</i>	<i>VER SAU 3</i>	<i>BEAUCROISSANT</i>	<i>BALDINO Cataldo</i>	<i>Frais au Club de Beaucroissant</i>



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 19 MARS 2019

Président M. MALLET

Présents : MM. MONTMAYEUR, BERT, EL GHARBI

COURRIERS

Délégué Mr BALDINO

Arbitre Mr CAPIZZI

Club : Reventin lu et noté le bonus-malus pour vos U17 est bon

Club de Vallée Bleue : une réunion de concertation sera prochainement organisée avec le club de La Tour Saint Clair

CONVOCAATION

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 26 Mars à 20h, Monsieur DOUSSON Président de l'A.S Fontaine

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 427 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 429 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre numéro d'affiliation ainsi que le nom et numéro de licence de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues

Agnin; Ascol; Belledonne Grésivaudan; Bizonnes; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Les Avenières; Noyarey; Pontcharra; Quatre Montagnes; Ruy Montceau; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Susville; Thodure; Turcs Verpillère; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 19 MARS 2019

Présents : Jacques Issartel, Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

RAPPEL : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine Et non la sportive

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS

G F 38 , CORBELIN, DOMENE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, NIVOLET, SEYSSINET, E G 2F, CLAIX, LAURAFoot CROLLES, VILLEFONTAINE, LA SURE, SUD ISERE, VEZERONCE HUERT, SASSENAGE, NORD DAUPHINE, VAREZE, PAYS D'ALLEVARD

ARBITRAGE AU FEMININ

Suite au succès du stage d'Autrans, la ligue organise un nouveau stage exclusivement féminin à Andrézieux du 24 au 26 avril en pension complète (Pris en charge avec les bons de formation)

Petit rappel, au statut de l'arbitrage pour toute nouvelle arbitre féminine, vous avez le droit à 1 muté supplémentaire (dans les conditions fixées à l'article 45 du statut de l'arbitrage ligue)

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminine, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 15 mai.

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général.

U 10 / U11

La commission féminine désire recenser les clubs qui ont dans leur effectif des U10/U11 afin de créer un plateau pour cette catégorie avant la fin de la saison

COUPE DE L'AMITIE

¼ de finale le 14 Avril
Tirage sur le site

COUPE U18

Cadrage le 13 Avril
LCA / FONTAINE
SUD ISERE / ST SIMEON DE BRESSIEUX
½ Finale le 11 Mai

COUPE U15

3me tour le 13 Avril
4ème tour le 11 Mai

BENEVOLES FEMININES

En cette année de coupe du monde et toujours dans le cadre de l'opération « Mesdames franchissez les barrières » la commission demande aux clubs afin de récompenser leurs bénévoles féminines de bien vouloir contacter par mail le secrétaire général pour obtenir les informations et le support nécessaire.

Le Président J. Issartel 06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 19 MARS 2019 – PV 429

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

164. Touvet-Terrasse 2/Jarrie-Champ 2: noté, accord CFE, match du 18/03/2019 reporté à une date ultérieure.

165. ASPTT 1: noté (FM).

166. ASPTT Grenoble : noté (terrains). Indisponibilité des terrains jusqu'à nouvel ordre.

DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - Rappel

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

NOTE A TOUS LES CLUBS - Rappels

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24 (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. 22h00 : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement l'arbitre désigné et Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26 (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77 (Président de la Commission des Règlements).

Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (cause intempéries par exemple), saisir impérativement « match non joué ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer des matches en retard, et dans ce cas proposer une date pour étude et validation de la CFE.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

Correspondants équipe : la liste des correspondants de chaque équipe est disponible sur le site du district : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – 1/2 Finales

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IDF1. ASPTT 2 ST – Belledonne.

Lundi 08/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

IDF2. GSE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 29/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

COUPE DE L'ISERE RENE LAFFONT (REPECHAGE), ENTREPRISE A 11– 1/2 Finales

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RDF1. CD Varcès – CEA 1 ST.

Lundi 08/04/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

RDF2. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 08/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J13. CEA 1 ST – GSE.

Lundi 25/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J13. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 25/03/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J13. Belledonne – CEA 2 Grenoble.

Lundi 25/03/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 25/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Exempt (25/03/2019) : CD Varcès.

J14. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.

Lundi 01/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J14. Belledonne – ASPTT 2 ST.

Lundi 01/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J14. ASPTT 3 Sifac – GSE.

Lundi 01/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J14. Air Liquide – CEA 1 ST.

Lundi 01/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Exempt (01/04/2019) : ASPTT 1 La Poste.



CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 25/03/2019 au 28/03/2019

J13. St-Martin d'Uriage– Deux Rochers 2.

J13. USVO Grenoble – St-Martin d'Hères.

J13. Jarrie-Champ 1 – Métropolitains 1.

J13. Eybens – Villeneuve.

J12. Métropolitains 1 – Deux Rochers 2

Lundi 01/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 01/04/2019 au 04/04/2019

J14. Deux Rochers 1 – St-Martin d'Uriage.

J14. Eybens – Jarrie-Champ 1.

J14. Villeneuve – St-Martin d'Hères.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 25/03/2019 au 28/03/2019

J13. Fasson – Touvet-Terrasse 2.

J13. Vallée de la Gresse – Touvet-Terrasse 1.

J13. Jarrie-Champ 2– Fontaine les Iles.

J13. St-Paul-de-Varces – Umicore Foot.

J13. Exempt : Virieu.

J12. Touvet-Terrasse 1– Umicore Foot.

Lundi 01/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 01/04/2019 au 04/04/2019

J12. Fontaine les Iles -- Touvet-Terrasse 2.

J12. Virieu – Fasson.

J12. Jarrie-Champ 2– Vallée de la Gresse.

J12. Exempt : St-Paul-de-Varces.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 19 MARS 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

Courriers :

Espoir Futsal 38 : Lu et noté

INFOS :

MONTEES / DESCENTE :

D1 : 1 montée en Ligue et 2 descentes en D2.

D2 : 1 montée en D1.

Sous réserve du championnat de Ligue.

La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).

Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.

Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.

Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.

NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

07° journée :

RCA 2 / Mistral Grenoble : Le Dimanche 07/04/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

10° journée :

Futsal des géants / Picasso 2 : Le Lundi 08/04/19 à 20h30 (Gymnase des Saules, Grenoble).

11° journée :

RCA 2 / Pays Voironnais 2 : Le Dimanche 14/04/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

12° journée :

Pays Voironnais 2 / Mistral Grenoble : Le Jeudi 25/04/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

13° Journée :

Mistral / Nuxerete Fs 1 : Le Vendredi 12/04/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

15° Journée :

Futsal des Géants / RCA 2 : Le Jeudi 28/03/19 à 20h30 (Gymnase des Saules, Grenoble).

16° Journée :

Mistral Grenoble / RCA 2 : **Le Vendredi 19/04/19 à 20h30** (Gymnase Ampert, Grenoble).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

11° Journée :

OND 1 / Espoir Futsal 38 2 : Le Mardi 26/03/19 à 20h00 (Salle des sports, St Georges d'Espéranche).

12° Journée :

Espoir Futsal 38 2 / Crolles FC 3 : Le Lundi 08/04/19 à 19h00 (Gymnase de St Alban de Roche).



15° Journée :

FO Rivois / OND 1 : Le Lundi 15/04/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).
Espoir Futsal 38 2 / Pays Voironnais 3 : Le Samedi 23/03/19 à 19h30 (Gymnase de St Alban de Roche).
Nuxerete Fs 38 2 / Crolles FC 3 : Le Samedi 23/03/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulles, Noyarey).
RC Virieu F. 2 / Exempt.

16° Journée :

OND 1 / Pays Voironnais 3 : Le Mardi 02/04/19 à 19h30 (Salle des Sports, St Georges d'Espéranche).
Crolles FC 3 / FO Rivois : Le Samedi 06/04/19 à 19h00 (Gymnase Le Cube, Bernin).
Exempt / RC Virieu F. 2.
Exempt / Nuxerete Fs 38 2.
Exempt / Espoir Futsal 38 2.

Informations diverses :

FUTSAL DECOUVERTE

La formation Futsal découverte prévue le 15 février au District a été repoussée au 12 avril 2019
La session est ouverte en ligne, il reste des places, pensez à vous inscrire sur le site du district

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe), Pays Voironnais (1 équipe), Futsall des Géants (1 équipe).

Merci aux équipes nommées ci-dessus de nous faire parvenir vos créneaux de gymnase afin de pouvoir démarrer la compétition rapidement.

Seul la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014).

Informations diverses

FORMATION FUTSAL DECOUVERTE

La formation Futsal découverte prévue le 15 février au District a été repoussée au **12 avril 2019**
La session est ouverte en ligne, il reste des places, pensez à vous inscrire sur le site du District

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe), Pays Voironnais (1 équipe), Futsall des Géants (1 équipe).

Merci aux équipes nommées ci-dessus de nous faire parvenir vos créneaux de gymnase afin de pouvoir démarrer la compétition rapidement.



COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 19 MARS 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, ROBIN, HUGOT, GALLIN, REPELLIN, BONO, VITTONÉ.
Absent excusé : M. PINEAU

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : **ASP BOURGOIN**

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
14	10 mars	EDUCATEUR NON DIPLÔME	429 du 21mars	moins 1 point et 50 €
15	17 mars	EDUCATEUR NON DIPLÔME	429 du 21mars	moins 1 point et 50 €

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

COURRIERS

AC SEYSSINET PARISET : Evoluant en LAURA FOOT, vous devez vous adresser à celle-ci pour le nombre de mutés supplémentaires au statut de l'arbitrage.

US REVENTINOISE : Votre éducateur est suspendu de toute fonction suite à sa sanction.

Concernant les points bonus-malus, le dossier est transmis à la commission éthique pour suite à donner.

US SASSENAGE 1 / SEYSSINS - U15 – D2 – POULE B - MATCH DU 16/03/2019 : la commission des règlements donne match à jouer à une date qui sera fixée par la commission sportive.

Vous aviez fait le nécessaire pour trouver un terrain de repli en fonction de votre sanction mais le terrain trouvé, a fait

l'objet d'un arrêté municipal qui ne vous est pas imputable.

ST ANDRE LE GAZ / ARTAS CHARANTONNAY 2 – U17 – D2 – POULE C – MATCH DU 02/03/2019

La C.R. demande des explications aux deux clubs pour le 12/03/2019 sur l'absence de résultat.

Suite à la réponse d'ARTAS CHARANTONNAY en date du 13 mars, merci AUX DEUX CLUBS de nous communiquer le score de la rencontre.

ENTENTE

U18 F				
N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
4.18F	ENTENTE GRESIVAUDAN	CROLLES BERNIN		ENTENTE GRESIVAUDAN

DECISIONS

N°74 : BOURGOIN FC2 / F.C. CROLLES BERNIN – U17 - D1 – MATCH DU 16/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CROLLES pour la dire recevable :

1ère partie :

Après vérification des licences auprès du fichier LAURA FOOT, il s'avère que tous les joueurs jouent dans leur catégorie.

2ème partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de BOURGOIN évoluant en U17 R2, Poule A, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 13 matchs, 1 joueur à 11 matchs, 1 joueur à 7 matchs,

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°75 : MOS3R 4 / LA BATIE MONTGASCON – SENIORS – D4– POULE D – MATCH DU 17/03/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MOS3R pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Après vérification de la feuille du match cité en référence, il s'avère que 1(un) joueur du club de BATIE MONTGASCON possède une licence avec cachet mutation hors période.

Considérant le P.V. n° 378 de la commission statut de l'arbitrage du 1er mars 2018

« Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 3ème année d'infraction. Zéro (0) muté autorisé saison 2018/2019. »

Considérant que sur la feuille du match figure au moins un joueur muté.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de LA BATIE MONTGASCON (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de MOS3R (trois (3) points, 1 but).

Score de la rencontre : MOS3R (1) / LA BATIE MONTGASCON (3).

Le club de MOS3R est crédité des frais de dossier.

Le club de LA BATIE MONTGASCON est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

RECTIFICATIF

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019.

PV N°427 du 7 mars 2019.

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 05/02/2019](#)

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), **avec date d'effet le 5 Mars 2019.**

681077 FASSON AS (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN F.C. (~~Chèque reçu le 3 mars 2019~~)
615032 METROPOLITAINS FC

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT



LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 04/03/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Mars 2019.

524603 UO PORTUGAL
533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL
536260 CHARVIEU FC
539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)
546479 ENT.S. DU RACHAIS

President
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

Secrétaire
BLANC Aline

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 19 MARS 2019

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B. Buosi / C. Maugiron / A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

ARRETES MUNICIPAUX pour le 16 et 17 Mars: AUTRANS / BOURG D'OISANS

Courrier d'ARTAS Charantonay :

Le détail précis des réformes des championnats de jeunes seront connus après le comité de direction du 19 Avril

U10 U10/U11 U11

JOURNEE 5 du 06 Avril

Le plateau U10 Poule P Velanne-Sérezin-Creys Morestel est reporté au 13 Avril

Le plateau U11 Poule G Cassolard. P-Isle d'Abeau-Creys Morestel est reporté au 13 Avril

Le plateau U10/U11 Poule Y Creys Morestel-Bouchage-Sérezin est reporté au 13 Avril

Ces reports se justifient par le fait que le club de Creys-Morestel est le club support de la finale départementale du Challenge Festival U13



Le Challenge Printemps pour la catégorie récompensera les clubs dont le retour des feuilles de match sera fait en bonne et due forme. Pensez à ceux qui s'occupent de vous à la commission. Nous essayons de vous donner satisfaction dans vos demandes donc nous vous demandons un effort en retour.

C.MAUGIRON 07.77.20.71.86

U15 A 11

D1 : Le match CROLLES / MOS3R du 27 avril 2019 est inversé et devient MOS3R / CROLLES et se jouera le 3 avril 2019 à 17h00 à SEPTÈME accord des 2 clubs.
Le match MOS3R / CROLLES du 13 avril 2019 devient CROLLES / MOS3R

Vu l'organisation de la finale départementale U13 à Creys-Morestel les matchs suivants sont reportés

D3 : Poule F : CREYS MORESTEL/ VALLEE BLEUE du 6 avril 2019 est reporté au 27 avril 2019

D3 : Poule G : CREYS MARESTEL 2 / VALLEE DU GUIERS 2 du 6 avril 2019 est reporté au 27 avril 2019

DOMARIN : Merci de nous indiquer sur quel terrain le Match DOMARIN / 2 ROCHERS du 30 mars 2019 se disputera .Merci de communiquer à la commission sportive ce terrain pour le lundi 25 mars 2019.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U17

D3 Poule C : Touvet La Terrasse suite à un problème de conformité de terrain tous les matchs se jouent à l'extérieur

Reprogrammation des matchs :

D1 Journée 18 du 06/04/19 Creys Morestel 1 / Bourgoin 2 est reprogrammé au 20/04/19 le stade de Creys Moresstel étant pris pour les finales U13.

D2 Poule C : Journée 08 du 23/03/19 Villefontaine / Reventin est reprogrammé au 20/04/19 accord des deux clubs et de la commission.

D3 Poule C : Journée 7 du 16/03/19 Touvet Terrasse / Eybens 3 est reprogrammé le 20/04/19

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U19

Reprogrammation match :

D2 Poule A Journée 14 du 09/03/19 Sud Isere / Abbaye est reprogrammé le 20/04/19

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

US Beaupaire : pour les erreurs de résultats, merci de vous mettre en relation avec la commission éthique et prévention.

AS Vézeronce Huert : Pour décaler l'horaire du rencontre de 20h00 à 18h00 le samedi soir il faut l'accord du club adverse

FC 4 Montagnes : Pour reporter un match il faut en faire la demande au club adverse et à la commission sportive du district, nous ne pouvons pas en l'état reporter votre rencontre face à Chirens du 24 mars, à moins que vous nous faisiez parvenir un arrêté municipal interdisant l'utilisation de votre terrain

VETERANS

Les matchs de cadrages doivent être joués à la date indiquée.

1/4 finale : 19 Avril 2019

1/2 finale : 10 Mai 2019

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 29 mars 2019 au dimanche 31 mars 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 30 mars 2019
Plateau U8/U9 FC2A à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 30 mars 2019
Match U13 D3 AJAT VILLENEUVE 3/
FC ST MARTIN D'HERES 5 à 10h30
Match U13 D3
AJAT VILLENEUVE 2/CLAIX FOOT à 13h30
Match U13 D3
AJAT VILLENEUVE/OC EYBENS 3 à 13h30
Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/FC MISTRAL à 15h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 30 mars 2019
Plateau U10 FC2A à 10h30
Plateau U11 FC2A à 10h30
Match U17 D2
FC2A/FC COTE ST ANDRE 2 à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 29 mars 2019
Match Cp de l'Isère Vétérans
ASIEG/UO PORTUGA à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 30 mars 2019
Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 10h30
Plateau U10/U11 FC MISTRAL à 12h00
Plateau U11 FC MISTRAL à 12h00
Match U13 D3
FC MISTRAL 2/FC ECHIROLLES 3 à 14h00
Match U13 D4
FC MISTRAL 3/US ST PAUL DE VARGES 2 à 14h00
Match U13 D1
FC MISTRAL/ES RACHAIS à 15h30

dimanche 31 mars 2019
Match Cp de l'Isère
ASIEG/UO PORTUGAL à 14h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 30 mars 2019
Plateau U8/U9 AS BAJATIERE à 10h30
Plateau U10 AS BAJATIERE à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 30 mars 2019
Plateau U10/U11 ASIEG à 13h30
Match U17 D3
ASIEG/FC2A 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

vendredi 29 mars 2019
Match vétérans
GSE/AS FONTAINE à 20h00
samedi 30 mars 2019
Plateau U11 Filles GF38 à 10h30
Match U15 D3
FC2A 2/FC CROLLES 3 à 14h00
dimanche 31 mars 2019
Match Cp de l'Isère
FC2A 2/VA FORMAFoot BIEVRE à 14h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 30 mars 2019
Match U13 D4
US ABBAYE 2/FC ST MARTIN D'HERES 6 à 10h30
Plateau U10 US ABBAYE à 13h30
Match U13 D2
US ABBAYE/FC ECHIROLLES à 13h30
Match U15 D2
US ABBAYE/FC VERSOUD à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 30 mars 2019
Match U13 D2



GF38 2/OC EYBENS à 10h30
Match U13 D1
GF38/G.SUD DAUPHINE à 10h30
Match U17 Nationaux
GF38/CA PONTARLIER à 15h00
Match Féminin R1
GF38 2/AS ST MARTIN EN HAUT à 19h00
dimanche 31 mars 2019
Match U15 R3
GF38 2/G.SUD DAUPHINE à 12h00



STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 30 mars 2019
Plateau U8/U9 USVO à 10h30
Plateau U11 USVO à 12h00
Match U13 D4
USVO 3/FC2A 3 à 12h00
Match U13 D3
USVO 2/FC PAYS D'ALLEVARD 2 à 13h30
Match U13 D1
USVO/ES MANIVAL à 13h30
Match U15 D3
USVO 2/ES VOREPPPE à 15h30
Match U17 D2
USVO/AC SEYSSINET à 17h30



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 19 MARS 2019

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLÉMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

NOUVELLES FORMATIONS D'EDUCATEURS

FUTSAL DECOUVERTE

La formation Futsal découverte prévue le 15 février a été repoussée au **12 avril 2019**

La session est ouverte en ligne, il reste des places, pensez à vous inscrire

Nouvelle session de Formation CFF3

Inscription ouverte en ligne – Ne tardez pas à vous inscrire – places limitées.

La commission technique a décidé de rajouter une session de formation CFF3 cette saison 2018-2019. Cette dernière aura lieu les **2,3, 9 et 10 mai 2019**. (ouverte à tous)

Si L'éducateur de votre équipe Séniors évoluant cette saison en D3 n'est actuellement pas titulaire du CFF3. Conformément à l'article 21-2-2 (ci-dessous) concernant le niveau de diplôme de l'éducateur pour les équipes engagées en D1 et D2, votre club pourrait se retrouver en infraction en cas de montée.

Nous vous invitons à inscrire un ou des éducateurs au plus vite sur notre site, le nombre de candidat étant limité.

Rappel de l'article 21-2-2

« Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL – Catégorie D2 b. Obligations concernant l'éducateur : Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR). Les clubs doivent déclarer leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat. Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS MARS 2019

CERTIFICATION CFF3

Le 28 MARS 2019 A ST GEORGES D'ESPERANCHE

Liste des stagiaires convoqués

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
ADAM Jean Marc	U.S. DOLOMOISE
AJAANOUN Said	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
ALBERT Alexandre	F.C. BALMES NORD ISERE
BALLESTA Matthias	F.C. VAREZE
BARREL Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BELBACHIR Tarik	VER SAU
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C. EXCUSE
BISERTA Romain	MOIRANS
BOUACHIBA Hassan	U.S. SASSENAGEOISE F.
BRAZANE Sofiane	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
CHABOCHE Gregory	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
COCUZZA Davy	O.C. D'EYBENS
CORNU Royald	A.S. TULLINS FURES
CORTELL Christophe	O.NORD DAUPHINE
CUSANNO Enzo	GRENOBLE FOOT 38
DESPLANCHES Anthony	SEYSSINS



FAR Hichem	AS GRESIVAUDAN
KEITA Ibrahima	CANDIDAT
LAJLAR Jeremy	F. C. VERSOUD
LEVYN David	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
MAGONI Frederic	VALLEE DU GUIERS F.C.
MAILLET Angelique	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
MIRABEL Laurent	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISET
RIGUET Djamel Eddine	ISLE D'ABEAU F.C.
VANDERBEKE Matthieu	O. NORD DAUPHINE
VANEL Mario	ISLE D'ABEAU F.C.
VIARD Bruno	F.C. SUD ISERE EXCUSE
VITTER Charlene	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
VITTER Jerome	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
ZANCA Olivier	O. NORD DAUPHINE

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS AVRIL 2019

CERTIFICATION CFF2

Le 10 AVRIL 2019 A ST GEORGES D'ESPERANCHE

Liste des inscrits :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE	AZIZI Mohamed
CANDIDAT LIBRE	BAH Mamadou Saliou
F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38	BIESSY Mathieu
F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU	BOTELHO Jean
U. S. BEAUVOIR ROYAS	BOURGUIGNON Cyril
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	BUISSON Emanuel
F.C. BALMES NORD ISERE	COSNARD Josselin
F.C. LA TOUR ST CLAIR	DA MOTA DE OLIVEIRA Lucas
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	DONOSO Claudio
O.C. D'EYBENS	DONOSO Marcelo
O. NORD DAUPHINE	FAYANT Martial
COTE ST ANDRE	FRANCE Damien
CANDIDAT LIBRE	KEITA Ibrahima
GRENOBLE FOOT 38	KHOURY Pilar
F.C. VALLEE DE LA GRESSE	LELY Gregory

O. NORD DAUPHINE	MANDRAN Candice
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS	MARCOZ Martin
RIVES SP.	MOREL Bastien
SAINT MARTIN D'HERES F. C.	NOEL Fabrice Junior
SAINT MARTIN D'HERES F. C.	PAITREAUD Simon
F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU	PEREIRA Laurent
GRENOBLE FOOT 38	QUIAN FERRERO Eddy
GRENOBLE FOOT 38	RICHARD Alain
O. NORD DAUPHINE	RUIZ Thibaud
RIVES SP.	SAPORITO Michel
SAINT MARTIN D'HERES F. C.	SYLLA Mohamed
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS	TANQUIN Alban
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	TAOUTAOU Boubaker
U. S. BEAUVOIR ROYAS	VARGAS Cedric
F.C. VALLEE DE LA GRESSE	ZUCARO Enzo
CERTIFICATION CFF1	
VALLEE DU GUIERS	TRAPIER Clément
LISTE ATTENTE CFF2	
BELBACHIR TARIK	VERSAU
BAKHALK MEHDI	OC EYBENS
ACHOURI FARES	USVO
LUCATELLI MICK	OC EYBENS
FOUREY THEOPHILE	ST GEORGES DE COMMIERS
DE HARO ANTOINE	VEZERONCE
RENAUD HORBASIC	SUD ISERE
MARJORIE FREYNET	SUD ISERE

DETECTION U14

MERCREDI 3 AVRIL 2019, Rdv 13H40 au Complexe Colette Besson à Moirans.

Liste des joueurs retenus pour le prochain rassemblement départemental :

NOM	PRENOM	CLUB
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
SDRITTLY	Antoine	FC Crolles
BOUMECHACHE	Ethan	FC Crolles



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 429

JEUDI 21 MARS 2019

MANNONE	Tom	FC Seyssins
BERTHON MOINE	Mathis	FC Echirolles
FERDI	Willem	FC Echirolles
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
TAOUFIK	Nowi	FC Echirolles
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
DANSARD	Arthur	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
BLANC	Louison	ES Manival
CASALINO	Fabio	ES Manival
ROY	Clément	ES Manival
MIHAJLOVIC	Amaury	FC2A
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
BONNEL	Noha	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
M'RAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
MAURICE	Théo	OC Eybens
SAUZE	Paolo	F Côte St André
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
KELLOUA	Sami	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
BERTHET	Johan	FC Isle d'Abeau
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu

GLENAT	Evan	US Murette
GHADJATI	Matys	US Murette
BLILI	Yacine	US Murette
HABBAL VIAL	Yanis	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère. Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			